

La controverse sur la gestion des déchets radioactifs en France

En France, la gestion des déchets nucléaires fait controverse: les déchets les plus dangereux sont actifs pendant plusieurs millions d'années et les modalités de leur gestion soulèvent d'importantes incertitudes. Doit-on les enfouir? Les stocker en surface en attendant d'avoir une solution «satisfaisante»? Des rationalités opposées s'affrontent à travers des échanges d'arguments difficiles à arbitrer: les partisans du stockage estiment que nous disposons de solutions techniques suffisamment robustes pour assurer la sécurité des colis stockés. À l'inverse, certains opposants estiment qu'il est impossible de la garantir sur une période aussi longue, d'anticiper tous les aléas liés à l'évolution des sols, des constructions humaines, etc. D'autres, plus radicaux, estiment qu'aucune solution durable ne pourra être trouvée tant que la France n'aura pas décidé de l'avenir de la filière nucléaire: comment envisager les solutions de stockage si l'on ne peut faire l'inventaire des déchets à traiter? L'arbitrage entre ces positions semble impossible, aucune décision ne paraît avoir la légitimité de trancher définitivement la controverse. Celle-ci évolue dans l'espace public, elle «rebondit» dans des «arènes», c'est-à-dire des configurations où les acteurs peuvent déployer leurs arguments (dans les médias, le parlement, les espaces de démocratie participative, les mobilisations associatives, etc.). La solution n'est plus uniquement entre les mains des scientifiques et des techniciens et le «grand public» est placé dans une position de juge de la légitimité des arguments et de donner du poids à certains acteurs au détriment d'autres.

Le fonctionnement de la démocratie, en tant que système de gestion des affaires de la cité, est mis à l'épreuve. Les instruments actuels sont obligés de s'adapter pour parvenir à les gérer et continuer à produire une action

publique jugée légitime par les citoyens. La fenêtre est étroite: les décisions prises par le parlement ou les autorités indépendantes sont contestées par une partie des acteurs et lorsque les citoyens sont interrogés à travers des dispositifs participatifs comme des conférences de citoyens ou des débats publics, d'autres critiquent une consultation «en bout de chaîne», quand tout est déjà décidé. Ainsi, sur le sujet, deux débats publics portés par la Commission nationale du débat public (CNDP) et une conférence de citoyens ont été organisés. Si les résultats ne sont pas nuls (de nombreux aspects de cette technoscience ont été discutés et sont désormais mieux connus de tous), la légitimité de ces dispositifs reste très limitée. Malgré la participation des citoyens, le projet de stockage initialement proposé n'a pas véritablement été remis en cause, seuls des ajustements très à la marge ont pu avoir lieu. Un compromis est-il possible lorsque les valeurs des acteurs sont mobilisées? Dans ce cadre, la participation a-t-elle encore un sens?

Ainsi, c'est la place de la critique radicale en démocratie qui est interrogée, la capacité de notre système à faire avec ceux qui refusent la discussion, à penser collectivement un format de démocratie qui fasse une place au désaccord, comme une forme légitime d'intervention. La remise en cause des modes de gestion des technosciences, la demande de «démocratie réelle» deviennent la marque de fabrique des mouvements d'oppositions qui multiplient les espaces de résistances afin d'expérimenter de nouvelles formes de démocratie. Ainsi, parce qu'elles remettent les marges au centre de notre manière de concevoir les «communs», les controverses peuvent être considérées comme un moteur d'innovation démocratique.

C. M.